

La Belgique,
Eden des réfugiés
fiscaux français.



L'introduction en France de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF ; anciennement Impôt sur les Grandes Fortunes) en 1996 a engendré une vague de départs de français aisés vers la Belgique. L'afflux s'est par la suite maintenu à un niveau relativement constant et n'a été tempéré que brièvement par la mise en place du bouclier fiscal (limitation de la pression fiscale à un certain plafond).

Suite aux changements fiscaux annoncés par le nouveau Président français, à la suppression récente du bouclier fiscal, à l'insécurité juridique et fiscale ambiante et à un climat social particulier à l'égard des citoyens fortunés, nous assistons actuellement à un regain d'intérêt pour notre pays. En témoignent les nombreuses demandes d'informations reçues ces dernières semaines par les agences immobilières spécialisées dans l'immobilier de haut de gamme, en particulier dans le Tournaisis, à Ixelles et à Uccle.

Parmi les mesures fiscales que le nouveau Président a proposées ou évoquées au cours de sa campagne présidentielle, nous pouvons notamment citer :

- Un rétablissement de l'ancien barème de l'ISF pour les patrimoines supérieurs à 1,3 million d'euros
- La création d'une nouvelle tranche d'imposition à 45 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par an par part ;
- Une imposition à 75 % des revenus supérieurs à 1 million d'euros par an ;
- L'alignement de la taxation des revenus du capital sur celle des revenus du travail ;
- La suppression ou la « limitation » de certaines niches fiscales accompagnée d'un plafonnement à 10.000 euros par an et par foyer ;
- La diminution de l'abattement sur les donations et successions (limitation à 100.000 euros par enfant), complétant ainsi les dernières Lois de Finances venues accroître le coût de la transmission du patrimoine familial.

Ces mesures pourraient être mises en œuvre dès le mois de juillet dans une nouvelle Loi de Finances rectificative. Il n'est dès lors pas étonnant que de nombreux français fortunés envisagent de quitter leur pays, soucieux de protéger leur patrimoine de cette menace fiscale.

Si la majorité des exilés fiscaux français optent pour la Belgique, c'est non seulement pour des motifs d'ordre géographique et culturel, mais également en raison du climat fiscal favorable que notre pays peut leur offrir:

- Absence d'impôt sur la fortune ;
- Exonération d'impôt sur les plus-values sur actions réalisées dans le cadre de la gestion normale d'un patrimoine privé ;
- Fiscalité relativement avantageuse en matière de revenus mobiliers ;
- Droits de succession et de donation attractifs ;
- Fiscalité immobilière très favorable.



Les français cherchant refuge en Belgique doivent cependant garder à l'esprit qu'ils ne couperont pas forcément tous les liens fiscaux avec leur pays d'origine. Ils devront notamment tenir compte des éléments suivants:

- Le déménagement devra être effectif, sans quoi le fisc français pourrait considérer le domicile belge comme étant fictif ;
- L'exit tax pourrait être due sur notamment les plus-values latentes afférentes à des participations d'au moins 1% ou d'une valeur supérieur à 1,3 millions d'euros dans une société ;
- En cas de maintien d'une activité professionnelle en France, les revenus qui en découlent resteront en principe taxables en France ;
- Si des biens immobiliers sont conservés en France, la fiscalité y afférente, que ce soit pour les revenus, les plus-values, l'impôt de solidarité sur la fortune ou la transmission par donation ou par décès, restera française.

Il convient dès lors de s'entourer de conseils professionnels afin d'analyser tous les aspects fiscaux d'un déménagement en Belgique.

A cet égard, la plateforme franco-belge de Deloitte Fiduciaire propose un accompagnement de A à Z et une étude fiscale approfondie, tant au niveau des revenus que sur le plan patrimonial.

Contacts

For more information or assistance, please contact:

Franco Belge Desk

President Kennedypark 8a
8500 Courtrai, Belgique
+32 056 59 44 00

Anne-Sylvie Hubert (ahubert@deloitte.com)
Stephane Coppens (scoppens@deloitte.com)

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, a UK private company limited by guarantee, and its network of member firms, each of which is a legally separate and independent entity. Please see www.deloitte.com/about detailed description of the legal structure of Deloitte Touche Tohmatsu Limited and its member firms.

Deloitte provides audit, tax, consulting, and financial advisory services to public and private clients spanning multiple industries. With a globally connected network of member firms in more than 150 countries, Deloitte brings world-class capabilities and deep local expertise to help clients succeed wherever they operate. Deloitte's approximately 182,000 professionals are committed to becoming the standard of excellence.

© June 2012 Deloitte Fiduciaire
Designed and produced by the Creative Studio at Deloitte, Belgium.

